

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Monsieur Pierre SOUBELET
Préfet des Hauts-de-Seine
167/177 avenue Joliot Curie
BP 102
92013 NANTERRE

SEVRES, le 18 avril 2019.

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 25 février 2019 et reçu le 4 mars, vous avez saisi la ville de Sèvres d'une demande d'avis sur le projet du Département des Hauts-de-Seine de requalification de la route départementale n°910, d'un linéaire de voirie de 1,65 km sur la seule commune de Sèvres.

Le 4 avril dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à ce projet compte tenu de son impact positif et qualitatif sur le cadre de vie des populations. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire de cette délibération.

Dans le cadre de ces travaux de réaménagement et des abords directs, le conseil municipal a néanmoins quelques remarques :

- Concernant la problématique de la préservation de la commercialité en centre-ville et des commerces de proximité, la ville de Sèvres demande de positionner une contre allée avec stationnements entre la place Gabriel Péri et la rue Pierre Midrin du côté des commerces côté impair. La création de cette contre allée doit être privilégiée par rapport à celle actuellement prévue côté pair (planches 9 à 12).

- Concernant, les besoins d'intérêt général, en matière de stationnement, le commissariat de Sèvres (planche 12) a besoin de plusieurs places de stationnement dédiées qui ne sont pas représentées sur le plan. Ces places (6) doivent pour des raisons évidentes de sécurité et de départs précipités, être situées au droit du commissariat. Sur la même thématique, la ville souhaite conserver des places de stationnement devant la Mairie (planche 19) Ces places sont nécessaires pour les célébrations des mariages. Elles servent également quotidiennement pour le fonctionnement de l' Hôtel de Ville, livraisons, courrier, et aux prestataires travaillant dans le bâtiment. Sur la planche 17, on visualise une place PMR au droit de la Mairie, la ville demande qu' une place de Taxi soit ajoutée.

Sur la planche 16, on visualise deux places de livraison mitoyennes au droit du restaurant japonais et aucune vers le supermarché (Lidl). Nous proposons d' en conserver une, de transformer la seconde en stationnement VL et de la repositionner au droit du supermarché. Sur la droite du SEL (planches 19 et 20), la ville va construire un établissement type restaurant. Nous souhaitons que cet équipement soit pris en compte dans le projet de requalification de la RD 910. Il nécessite la création d' une place PMR et d'une place de livraison.

- La ville souhaite que les stations velib présentes sur le territoire de Sèvres soient représentées sur les plans de l'enquête publique. La ville souhaite la préservation des bornes arrêt-minutes actuellement disposées.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

mairie@ville-sevres.fr
 www.sevres.fr

- Afin d'assurer la jonction entre l'aménagement et le tissu urbain, la ville demande également que soit envisagée dans le cadre du projet la végétalisation du parvis de la place Gabriel Péri (planche 7 et 8).

- La RD 910 a la particularité de couper la ville de Sèvres en deux, l'aménagement tend à minimiser cette frontière entre les coteaux, mais il serait bénéfique de travailler des traversées à des endroits ciblés afin de favoriser les flux entre les zones commerciales de la ville situées de part et d'autre de cet axe majeur. Il faudrait donc retravailler la double traversée (double passages piétons) encadrant l'intersection rue Pierre Midrin et avenue de l'Europe et la transformer en véritable parvis (planche 12). De même, le parvis du collège et le parvis de l'Hôtel de Ville gagneraient à être unifiés (planches 16 et 17).

- Le projet présenté prévoit un traitement particulier de la place de l'escalier Gigot et du trottoir de l'autre côté de l'avenue (planche 4). La ville, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises avec l'EPCI demande un revêtement spécifique sur ces trottoirs, identique à celui demandé sur l'ensemble des cheminements piétons entre la rue Camille Sée et le passage piétons suivant le rond-point Gabriel Péri et déjà mis en oeuvre sur la Grande Rue.

L'objectif est de créer une unité de traitement sur l'ensemble du centre-ville et d'éviter les ruptures d'aménagement (planches 9 à 20). Il s'agit de dalles de quartzite du Brésil posées selon un calepinage spécifique dont les caractéristiques sont les suivantes.

Calepinage (cf ci dessous) de dalles quartzite du Brésil composé de :

- 60 x 60 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés.
- 60 x 40 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés
- 60 x 20 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés.
- 40 x 40 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés
- 40 x 20 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés
- 30 x 20 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés
- 20 x 20 x 2,5 à 4 cm, dalle dessus naturel et chants sciés

- Afin d'assurer une continuité sur l'ensemble du projet, et comme cela a été fait sur la Grande Rue, les bateaux et portes cochères doivent être en dalles granit 30x20x15 cm finition sciée 5 faces avec face sciée flammée.

Enfin, lors de notre séance, les élus de l'opposition ont également ajouté les remarques suivantes :

- « La conservation d'une deux fois deux voies entre mairie et Pont de Sèvres paraît comme contraire à l'esprit d'une requalification qui devrait viser à dissuader la circulation automobile, apaiser l'espace public et surtout à améliorer la qualité de l'air. Sur ce dernier point, l'étude d'impact apparaît comme insuffisamment étayée et il conviendrait qu'un chiffrage précis apparaisse.
- Il est regretté que le département refuse d'implanter un plateau entre la mairie et le collège. Le revêtement spécifique proposé n'atténuera pas l'effet de coupure de la RD 910 en centre-ville.
- Il importe qu'une continuité écologique ou trame verte soit créée entre le parc de Saint-Cloud et le site de la colline de Brimborion.
- Pour compléter l'information des habitants, l'enquête publique devrait faire figurer la transformation projetée de l'échangeur de la Manufacture de Sèvres, notamment afin de permettre de prendre connaissance du prolongement des pistes cyclables jusqu'au Pont de Sèvres.
- Il est regretté que le linéaire entre l'avenue de la Division Leclerc et la mairie ne comporte qu'une piste cyclable bi-directionnelle, les pistes cyclables unidirectionnelles étant mieux adaptées.

- Il est également critiqué que la piste cyclable soit supprimée dans les contre-allées. Cette suppression entraînera des conflits d'usage pouvant entraîner des risques d'accidents. »

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Très respectueusement



Grégoire de LA RONCIÈRE
Maire de Sèvres

Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine.